

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU 18 février 2020

Le 18 février 2020 à 18 H 00,

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Martin-d'Hères (Isère), convoqué par M. le Maire en date du 12 février 2020, s'est rassemblé en séance publique au lieu de ses séances, sous la présidence de David QUEIROS, Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Agnès SECHER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1. Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

PREND ACTE

Des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

N°	OBJET	DATE de réception en Préfecture
2020_01	Pôle Jeunesse – Don d'un chariot de nettoyage effectué par le Centre de Formation CEMEA RHONE ALPES à la commune	10/01/20
2020_02	Convention d'assistance, suivi et gestion de la taxe locale sur la publicité extérieure au titre de l'année 2020	28/01/20

2020_03	Signature du marché subséquent n°19052 de prestations intellectuelles dans le cadre de l'opération de réhabilitation du local 56 avenue du 8 mai 1945 à destination de local associatif - (marché subséquent n°11 au lot n°02 : Coordination Sécurité et Protection de la Santé de l'accord-cadre n°18004)	14/01/20
2020_04	Marché d'assurances « dommages aux biens » de la ville de Saint-Martin-d'Hères : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°1 de régularisation des cotisations	17/01/20
2020_05	Marché d'assurances « flotte automobile » de la ville de Saint-Martin-d'Hères : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°1 de régularisation des cotisations	17/01/20
2020_06	Affaire Fondation Audavie – Centre médical Rocheplane : Désignation de la SCP d'Avocats FESSLER JORQUERA CAVAILLES pour défendre les intérêts de la ville de Saint-Martin-d'Hères devant la Cour d'Appel de Grenoble	30/01/20
2020_07	Marché n° 19003 : vérifications périodiques réglementaires des installations et équipements techniques. Signature de l'avenant n°2, pour le lot 1 : vérifications des installations électriques, des ascenseurs, monte-charges et élévateurs PMR, des systèmes de sécurité incendie et des équipements d'alarmes incendie	23/01/20

2. Remboursement exceptionnel de travaux réalisés par un syndic de copropriété sur un terrain de la commune.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

AUTORISE

M. le Maire à produire un certificat administratif pour le remboursement de la somme de 10.186,69 € TTC (dix mille cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf centimes), correspondant aux travaux ainsi réalisés, au Syndic Nexity de la copropriété Le Jovet.

DIT

Que les dépenses seront imputées au compte 6718 de la commune.

*Adoptée à la majorité : 33 voix pour
2 abstention(s)*

3. Autorisation donnée à M. le Maire de signer le protocole d'accord transactionnel avec les consorts Soriano Lopez pour la réfection du mur de leur propriété.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

AUTORISE

M. le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel entre la ville de Saint-Martin-d'Hères et les époux SORIANO LOPEZ et à prendre en charge la somme de 11.172,70 € correspondant aux 70% du devis.

DIT

Que les dépenses seront imputées au compte 6718 de la commune.

*Adoptée à la majorité : 33 voix pour
4 abstention(s)*

4. **Marché de travaux de rénovation du terrain en gazon synthétique au stade Just Fontaine : autorisation donnée à M. Le Maire de signer le marché n°19054.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer le marché n°19054 suivant :

N° de marché	Libellé	attributaire	adresse	Montant HT
19054	Rénovation du terrain en gazon synthétique au stade Just Fontaine	Groupement solidaire : ESPACES VERTS DU DAUPHINE (mandataire) LAQUET	1, Rue Georges Perec - 38400 Saint- Martin- d'HèresS 243, Route de Beaurepaire - 26210 LAPEYROUSE- MORNAY	Offre de base : Tranche ferme : 496.798,00 € H.T. Tranche optionnelle : 19.860,00 € H.T.

DIT

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget principal.

*Adoptée à la majorité : 33 voix pour
4 abstention(s)*

5. **Avenants n°1 aux lot 1 et 2 du marché 16008 pour la prolongation de la durée d'exécution : achat de fournitures et matériels pédagogiques scolaires, de livres scolaires pour les écoles de la ville, achat de matériels pédagogiques pour les accueils de loisirs péri et extra scolaires et les structures petites enfance.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer les avenants n°1 aux lots n°01 et n°02, annexés à la présente délibération, aux marchés n°16008-01 et n°16008-02 « Fournitures et matériels pédagogiques scolaires, de livres scolaires pour les écoles de la ville, achat de matériels pédagogiques pour les accueils de loisirs péri et extra scolaires et les structures de petite enfance ».

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

6. **Avenants n°1 au marché 16018 pour prolongation de la durée d'exécution : fournitures de bureau.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer l'avenant n°1, annexé à la présente, au marché n°16018 « Fournitures de bureau ».

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

7. Travaux d'extension des vestiaires du stade Delaune : autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n° 2 pour le lot n° 01 : Démolition - Terrassement - VRD - Gros Oeuvre.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

AUTORISE

M. le Maire à signer l'avenant n° 2, tel que présenté en annexe, pour le marché :

N° du marché	Libellé	Titulaire et adresse	Montant de l'avenant n° 2 en euro HT
19022-01	Démolition – Terrassement – VRD – Gros Oeuvre	Société SEBB 1 rue du Pré Ruffier 38400 Saint-Martin- d'Hères	1 486,80

DIT

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget principal.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

8. Travaux de mise en conformité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) et aménagement d'une miellerie : autorisation donnée à M. le Maire de signer les avenants n° 1 aux lots 4, 6, 9 et 10.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

AUTORISE

M. le Maire à signer les avenants n° 1 aux lots n° 4, 6, 9 et 10 tels que présentés en annexe pour le marché n°19021.

N° de marché	Libellé	Titulaire et adresse	Montant des avenants n° 1
19021-04	Serrurerie, métallerie, menuiserie extérieure	SMS Serrurerie Metallerie Service 5 impasse de Charvet 38600 Fontaine	- 645,20
19021-06	Cloisons, plâtrerie, faux plafonds	Lambda Isolation 11 rue Dr Schweitzer 38180 Seyssins	- 5 041,10
19021-09	Électricité courants forts et faibles	RATTO 17 rue du Pré Ruffier 38400 Saint Martin d'Hères	2 046,00
19021-10	Plomberie sanitaires et	PASINI Frères 23 rue Henri Dunant 38180 Seyssins	2 539,10

DIT

Que les dépenses liées à ce marché sont imputées sur le budget principal.

*Adoptée à la majorité : 33 voix pour
4 abstention(s)*

9. Marché de travaux de réaménagement et agrandissement des chambres froides de la cuisine centrale : autorisation donnée à M. le Maire de signer le marché 19053.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer les marchés n° 19053 suivants :

N° de marché	N° du lot	Libellé	Attributaire	Adresse	Montant € H.T.
19053-01	1	Structure - Second oeuvre - Finitions	SEBB	1 rue du Pré Ruffier 38400 Saint-Martin-d'Hères	24 180,00
19053-02	2	Chambres froides - Chauffage - Plomberie sanitaire	HITECH COLDER	7 rue du Dr Schweitzer 38180 Seyssins	120 153,90
19053-03	3	Electricité courant fort et faible	MDJ	24 rue Lamartine 38320 Eybens	11 580,06

DIT

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget principal.

*Adoptée à la majorité : 33 voix pour
4 abstention(s)*

10. Marché de travaux pour l'installation de systèmes de rafraîchissement dans les établissements de petite enfance : autorisation donnée à M. Le Maire de signer les marchés n°19056-01 et n°19056-02.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer les marchés n°19056-01 et n°19056-02 suivants :

N° de marché	N° du lot	Libellé	attributaire	adresse	Montant HT
19056-01	1	Installation d'un système de rafraîchissement sur les établissement de petite enfance Cotton et Péri	HI TECH COLDER	7 rue du Docteur Schweitzer 38180 SEYSSINS	Tranche ferme : 59 738,00 € Tranche optionnelle : 63 557,00 €
19056-02	2	Installation d'un système de rafraîchissement sur les établissements de petite enfance Allende	HI TECH COLDER	7 rue du Docteur Schweitzer 38180 SEYSSINS	72 886,00 €

DIT

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget principal.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

- 11. Travaux de mise en conformité de l'église Saint-Martin : autorisation donnée à M. le Maire de déposer une autorisation d'urbanisme.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à déposer une autorisation d'urbanisme pour les travaux de mise en conformité de l'église Saint-Martin 150 avenue de la Galochère.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

- 12. Travaux de désamiantage et réfection de la toiture du bâtiment G aux ateliers municipaux : autorisation donnée à M. le Maire de déposer une autorisation d'urbanisme.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à déposer une autorisation d'urbanisme pour le désamiantage et la réfection de la toiture du bâtiment G aux ateliers municipaux à Saint-Martin-d'Hères.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

- 13. Remplacement des portes de la salle polyvalente de la maison de quartier Romain Rolland : autorisation donnée à M. le Maire de déposer une autorisation d'urbanisme.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à déposer une autorisation d'urbanisme pour le remplacement des portes de la salle polyvalente de la maison de quartier Romain Rolland à Saint-Martin-d'Hères.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

- 14. Travaux de réfection de la toiture du gymnase Delaune : autorisation donnée à M. le Maire de déposer une autorisation d'urbanisme.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à déposer une autorisation d'urbanisme pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture du gymnase Delaune à Saint-Martin-d'Hères.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

15. Création d'un local coupe-feu à la maternelle Paul Vaillant-Couturier : autorisation donnée à M. le Maire de déposer une autorisation d'urbanisme.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à déposer une autorisation d'urbanisme pour la création d'un local coupe-feu à la maternelle Paul Vaillant-Couturier à Saint-Martin-d'Hères.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

16. Secteur Renaudie - Constitution d'une Association Syndicale Libre (ASL) entre la copropriété du bâtiment B22 et la ville de Saint-Martin-d'Hères : autorisation donnée à M. le Maire de signer tout document et acte notarié concrétisant le présent dossier.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La création d'une Association Syndicale Libre entre la copropriété du bâtiment B22 et la ville de Saint-Martin-d'Hères.

DECIDE

De signer les statuts tel qu'annexés à la délibération, sous réserve de la validation de ceux-ci par la copropriété B22 lors du vote ultérieur en assemblée générale.

AUTORISE

M. le Maire à signer les statuts de l'ASL dans la version telle qu'annexée ou dans une version non substantiellement modifiée et tout autre document et acte notarié concrétisant le présent dossier.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

17. Acquisition des locaux situés 19 rue Edmond Rostand, appartenant à l'indivision SOUBIE : autorisation donnée à M. le Maire de signer tout document et acte notarié concrétisant la présente acquisition.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

De l'acquisition des locaux appartenant à l'indivision SOUBIE, situés 19 rue Edmond Rostand (parcelle BH n° 390)

DIT

Que cette acquisition interviendra au prix de 215 000 € (DEUX CENT QUINZE MILLE EUROS).
Que les frais de notaires liés à cette vente seront à la charge du l'acquéreur.

AUTORISE

M. le Maire à signer tout document et acte notarié concrétisant le présent dossier.

DIT

Que la dépense liée à ce dossier sera imputée au compte FONCIE/820/2138.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

- 18. Interventions sur les copropriétés fragilisées - Programmation 2020 - Opération de réhabilitation de la copropriété « Champberton » (118 logements dont 13 logements de propriétaires privés individuels) sise au 18,20,22,24, 26 et 28, rue Garcia Lorca. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention particulière d'OPAH avec Grenoble-Alpes Métropole au titre de ses propres crédits et de ceux de l'ANAH, et le syndic de la copropriété.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

Le projet de convention d'OPAH pour la copropriété «Champberton ».

DIT

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus au budget principal de la Ville.

AUTORISE

M. le Maire à signer cette convention et tous documents se rapportant à cette opération.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

- 19. Autorisation donnée à M.le Maire de signer la convention financière entre la Ville et la SHA Pluralis qui définit les modalités d'aides allouées dans le cadre de la réhabilitation de la copropriété « Champberton ».**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer la convention financière entre la Ville et le SHA Pluralis.

DIT

Que les dépenses liées à l'application de la présente convention particulière seront imputées au budget général de la Ville.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

- 20. Autorisation donnée à M.le Maire de signer la convention financière entre la Ville et Alpes Isère Habitat (ex Opac38) qui définit les modalités d'aides allouées dans le cadre de la réhabilitation de la copropriété « Champberton ».**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer la convention financière entre la Ville et Alpes Isère Habitat.

DIT

Que les dépenses liées à l'application de la présente convention particulière seront imputées au budget général de la Ville.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

21. Dispositif d'accompagnement des copropriétés : autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant à la convention de participation financière – Suivi animation d'OPAH CD pour « Le Malfangeat ».

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'avenant à la convention de participation financière établie entre Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Saint-Martin-d'Hères. Celui-ci définit les modalités de participation financière de la commune au profit de Grenoble-Alpes Métropole pour le financement de la mission complémentaire de suivi-animation d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Copropriété Dégradée « Le Malfangeat ».

AUTORISE

M.le Maire à signer ledit avenant.

DIT

Que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget principal sur l'imputation LOGEME/72/20422/HABITAT.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

22. Convention de partenariat relative à la mise en œuvre opérationnelle de la démarche « 10 quartiers en mouvement » définie dans le cadre de la Convention Intercommunale d'Attribution.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer la Convention de partenariat relative à la mise en oeuvre opérationnelle de la démarche “10 quartiers en mouvement”.

*Adoptée à la majorité : 32 voix pour
5 abstention(s)*

23. Avis sur le projet de Plan de Prévention des Risques Inondation du Drac aval.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

SOUTIEN

La démarche et les demandes de Grenoble-Alpes Métropole de reprise du projet de plan de prévention des risques inondation du Drac aval.

DEMANDE

Que les prescriptions émises sur la zone BC0 soient transformées en recommandations.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

24. Versement de la subvention annuelle 2020 à la MJC Bulles d'Hères, dans le cadre de la convention partenariale d'objectifs et de moyens 2018/2020.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

De fixer à 658 000 € (six cent cinquante huit mille euros) le montant de la subvention annuelle à la MJC Bulles d'Hères pour l'année 2020, dont 650 000 € de subvention de fonctionnement et 8 000 € pour la gestion du Fonds de Participation Habitants, sous réserve du respect par la MJC des conditions fixées dans les articles 7 et suivants de la Convention.

De verser cette subvention selon les modalités suivantes : un premier versement (60%) après le vote de la présente délibération, pour un montant de 390 000 € + 8 000 € de FPH (Fonds de Participation Habitants) ; le solde de 40 % (soit 260 000 €) sera versé sur présentation des bilans de l'année N-1 conformément à la convention d'objectifs et de moyens.

DIT

Que la dépense correspondante est imputée au budget 2019.
ASSOC/422/6574/JEUN/MJC.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

25. Marché aux fleurs : date et tarifs.

**Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré**

DECIDE

De fixer la date de la 26^{ème} édition du Marché aux Fleurs au samedi 25 avril 2020.

Un droit d'inscription à 34,20 € TTC pour 8 mètres linéaires et 4,40 € par mètre linéaire supplémentaire, à compter du 9^{ème} mètre.

DIT

Que les recettes et les dépenses seront affectées au budget principal de la Ville :

- pour les dépenses au INIT/091/6233/VLEC/FLEURS,
- pour les recettes au INIT /091/7083/VLEC/ FLEURS.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

26. Foire verte du Mûrier 2020 : date et tarifs.

**Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré**

DECIDE

De fixer la date de la 30^{ème} Foire Verte du Mûrier au dimanche 7 juin 2020.

Les tarifs suivants :

- Pour les éleveurs Gratuit
- Pour les producteurs Gratuit
- Pour les manèges et promenades en ânes 60 € TTC

- Pour les autres exposants :
 - * Tarif forfait de 3 mètres : 32,65 € TTC.
 - * Le mètre linéaire supplémentaire : 4,20 € TTC.
- Pour l'accès au parking : 2 € par véhicule visiteur.

DIT

Que les recettes et les dépenses seront affectées au budget principal de la Ville :

- pour les dépenses au INIT/091/6233/VLEC/MURIER
- pour les recettes au INIT/091/7083/VLEC/MURIER.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

27. Marché de Noël 2020 : dates et tarifs.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

DECIDE

De fixer la date de la 19^{ème} édition du Marché de Noël les samedi 12 et dimanche 13 décembre 2020.

De fixer les tarifs suivants pour les deux jours :

TARIFS ASSOCIATIONS POUR LES 2 JOURS	SOUS CHAPITEAU	
	Emplacement de 4,5 mètres linéaires	52,00 €

TARIFS COMMERÇANTS POUR LES 2 JOURS	SOUS CHAPITEAU	
	Emplacement de 3 mètres linéaires	75,00 €
	+ 13 € le mètre linéaire supplémentaire	
	EN EXTÉRIEUR (sans chapiteau)	
	Métrage	13,00 €/mètre linéaire
	Manège	70,00 €

DIT

Que les recettes et les dépenses seront affectées au budget principal de la Ville :

- pour les dépenses au INIT/91/6233/VLEC/NOEL
- pour les recettes au INIT/91/7083/VLEC/NOEL.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

28. Ateliers municipaux : tarification des prestations de service pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

DECIDE

De fixer à compter du 1er janvier 2020 :

1 – Les taux horaires du personnel suivants :

Main-d'œuvre	Anciens taux 2019 en euros	Taux 2020 en euros
Technicien principal	31,59	31,91
Agent de maîtrise principal	26,81	27,16
Adjoint technique principal 1ère classe	25,19	25,74

2 – Les taux horaires de location suivants avec une actualisation de + 2 % au 1er janvier 2020:

Véhicules – Engins - Outillages	Anciens taux 2019 en euros	Nouveaux taux 2020 en euros
Véhicule léger : berline – camionnette	6,63	6,76
Véhicule utilitaire : fourgon	9,04	9,22
Camion benne < 3T5	18,82	19,20
Tractopelle	67,58	68,93
Pompe	6,40	6,52
Dameuse	5,03	5,13
Tronçonneuse à disque	5,14	5,24
Camion avec grue de levage	92,03	93,88
Élévateur	134,01	136,69
Porte outils 4X4	123,68	126,15
Balayeuse	81,10	82,72
Camion petit tonnage < 12 T	31,90	32,53
Camion gros tonnage > 12 T	64,82	66,12
Débroussailleuse portative	21,46	21,89
Marteau autonome	5,88	5,99
Petit outillage	5,65	5,76
Tondeuse	10,55	10,76
Souffleur	7,79	7,95
Broyeuse à branches	52,88	53,93
Nacelle intérieure	53,49	54,56

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

29. Culture-spectacle vivant : simplification de la grille tarifaire de la billetterie des spectacles programmés par le service spectacle vivant, pour les saisons culturelles de L'heure bleue et de L'Espace culturel René Proby, applicables dès la saison 2020-2021.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

APPROUVE

Le cadre tarifaire de référence de la saison culturelle de L'heure bleue et de L'Espace Culturel René Proby tel que complété ci-dessous :

Séances tout public :

	Billets à l'unité				Abonnements		
	Plein tarif	Tarif partenaire	Tarif réduit	Tarif découverte	Plein	Réduit	Découverte
Tarif A	27,00 €	23,00 €	20,00 €	8,00 €	20,00 €	14,00 €	5,00 €
Tarif B	19,00 €	16,00 €	12,00 €		12,00 €	10,00 €	5,00 €
Tarif C	15,00 €	13,00 €	10,00 €		10,00 €	8,00 €	5,00 €
Tarif D	12,00 €	10,00 €	8,00 €	5,00 €	8,00 €	6,50 €	5,00 €
Tarif unique	5,00 €						

1. Le tarif « partenaire » :

- Cartes Cezam - Savatou Loisirs,
- Comités sociaux et comités d'entreprises, associations,
- Groupe à partir de 10 personnes (avec règlement unique).

• Le tarif « réduit » :

- Lycéens, étudiants de moins de 26 ans,
- Demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux (RSA, AAH, Minimum vieillesse),
- Intermittents du spectacle, détaxes professionnelles.

• Le tarif « découverte » :

- Moins de 16 ans,
- Groupes scolaires (primaires, secondaires, étudiants de moins de 26 ans à partir de 10 personnes), groupes solidaires (EPHAD, maisons de quartiers, MJC et accueils de loisirs, instituts de personnes en situation de handicap, conservatoires et écoles de musique, de danse et/ou de théâtre...).

Abonnements :

• « Abonnement réduit »

- Martinérois,
- Lycéens, étudiants de moins de 26 ans,
- Demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux (RSA, AAH, Minimum vieillesse),
- Intermittents du spectacle.

• « Abonnement découverte » : tarif unique à 5€.

- Moins de 16 ans.

- **Avantage abonné :** possibilité pour l'abonné d'acheter en cours de saison une place supplémentaire ou plusieurs au même tarif que celui de son abonnement, pour d'autres spectacles qui ne figurent pas dans son bulletin d'abonnement.

- **Le tarif « Ami-Abonné »** 1 place achetée dans la saison pour 1 spectacle choisi dans le cadre de l'abonnement permettant à un ami de découvrir un spectacle abonné : adossé au tarif abonnement de l'abonné.

Séances scolaires :

• Crèches :

Saint-Martin-d'Hères : 3,50 €

Hors Saint-Martin-d'Hères: 5,00 €

- Ecoles primaires (maternelles et élémentaires)

Saint-Martin-d'Hères : 3,50 €
Hors Saint-Martin-d'Hères : 5,00 €

- Etablissements secondaires (collèges et lycées)

Saint-Martin-d'Hères : 5,50 €
Hors Saint-Martin-d'Hères : 7,00 €

- Groupes solidaires (dans la limite des places disponibles)

Saint-Martin-d'Hères : 5,50 €
Hors Saint-Martin-d'Hères : 7,00 €

Les billets édités, dont la valeur est de 0,00 €, correspondent aux :

- Gratuités pour les spectacles gratuits,

- Invitations pour le protocole de la ville de Saint-Martin-d'Hères, la presse, le Personnel du spectacle vivant et de L'heure bleue, les compagnies, les producteurs, les directeurs de salles de spectacles, les partenaires Institutionnels ou artistiques,

- Exonérations pour les :

- groupes ou associations constitués à partir de 10 personnes (CE, COS, groupes scolaires, groupes particuliers, MJC...),
- écoles maternelles à partir de 4 enfants,
- écoles primaires à partir de 8 enfants,
- collèges, lycées et universités à partir de 10 personnes.

DIT

Que ces tarifs prendront effet à partir du 18 juin 2020 (date de la présentation de saison).

Que les recettes générées seront inscrites au budget de la Ville selon l'imputation : CUHEBL / 314 / 7062 / SPVI / 3SPEVIV.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

30. Demande de l'aide forfaitaire annuelle auprès du Département de l'Isère pour les dépenses de fonctionnement des 4 Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM).

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

SOLLICITE

Le Département de l'Isère pour le versement de cette aide forfaitaire annuelle pour le fonctionnement des RAM Sud, Centre et Nord de la Ville qui fonctionnent à temps plein, et pour le RAM Nord Ouest de la Ville, qui fonctionne à 80%.

DIT

Que la recette correspondante sera imputée au 7473/64/PESADM.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

31. Mandat Spécial – Régularisation du déplacement de M. Brahim CHERAA à Paris pour le Comité de pilotage national du Plan « Initiatives Copropriétés » le 27 janvier 2020.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

De conférer le caractère de mandat spécial au déplacement ci-après :

- Déplacement de M. Brahim CHERAA à Paris pour le Comité de pilotage national du Plan « Initiatives Copropriétés » le 27 janvier 2020.

De procéder ainsi au remboursement des frais de déplacement et de restauration afférents à ces missions sur présentation des justificatifs selon les enveloppes suivantes :

- Pour le déplacement à Paris : 30,50 € pour les frais de restauration et 135,00 € pour les frais de transport.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

32. Créations et suppressions de postes.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DEMANDE

**BUDGET CINEMA
EMPLOIS PERMANENTS**

Filière administrative

Création	Suppression	Nature de l'opération	DGAS/Direction/Service
1 poste relevant du cadre d'emplois des Attachés - tous grades, indices bruts 441 à 1027	1 poste relevant du cadre d'emplois des Attachés – grade attaché, indices bruts 441 à 816	Recrutement	DGAS – DUCC – Cinéma

**BUDGET VILLE
EMPLOIS PERMANENTS**

Filière sécurité

Création	Suppression	Nature de l'opération	DGAS/Direction/Service
2 postes relevant d'un cadre d'emplois des chefs de service de Police Municipale – tous grades, indices bruts 372 à 707	2 postes relevant d'un cadre d'emplois des chefs de service de Police Municipale – grade chef de service de Police Municipale, indices bruts 372 à 597	CAP 10 février 2020	DGAST – DSPP - Police Municipale

Filière administrative

Création	Suppression	Nature de l'opération	DGAS/Direction/Service
7 postes relevant du cadre d'emplois des Attachés - tous grades, indices bruts 441 à 1027	3 postes relevant du cadre d'emplois des Attachés - grade attaché, indices bruts 441 à 816 3 postes relevant du cadre d'emplois des rédacteurs - tous grades, indices bruts 372 à 707 1 poste relevant du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique - tous grades, indices bruts 372 à 707	CAP 10 février 2020	Direction Générale DGAS DUCC – DAC – Centre Satie DGAS Ressources – Finances DGAST – Immobilier DGAS – Hygiène Santé
1 poste relevant du cadre d'emplois des Attachés - tous grades, indices bruts 441 à 1027	1 poste relevant du cadre d'emplois des Attachés - grade attaché, indices bruts 441 à 816	Recrutement	DGAS – Hygiène Santé
1 poste relevant du cadre d'emplois des Attachés - tous grades, indices bruts 441 à 1027	1 poste relevant du cadre d'emplois des Attachés - grade attaché principal, indices bruts 585 à 985	Evolution de l'organisation CT 03 février 2020	DGAS – Population – DSCVLEJP Service ressources
1 poste relevant du cadre d'emplois des Attachés ou des Conseillers des APS - tous grades, indices bruts 441 à 1027	1 poste relevant du cadre d'emplois des Attachés - grade attaché principal, indices bruts 585 à 985	Evolution de l'organisation CT 03 février 2020	DGAS – Population – DSCVLEJP Service ressources
	1 poste relevant du cadre d'emplois des Attachés - grade attaché principal, indices bruts 585 à 985	Evolution de l'organisation CT 1 ^{er} juillet 2019	DGAS – Ressources – Finances
1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs - tous grades, indices bruts 372 à 707	1 poste relevant du cadre d'emplois des Attachés - tous grades, indices bruts 441 à 1027	Evolution de l'organisation CT 03 février 2020	DGAS – Population – DSCVLEJP
1 poste relevant du cadre d'emplois des animateurs ou des animateurs - tous grades, indices bruts 372 à 707	1 poste relevant du cadre d'emplois des animateurs - tous grades, indices bruts 372 à 707	Evolution de l'organisation CT 03 février 2020	DGAS – Population – DSCVLEJP
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs - tous grades, indices bruts 348 à 548	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs - grade adjoint administratif, indices bruts 348 à 407	Evolution de l'organisation CT 03 février 2020	DGAS – Population – DSCVLEJP
5 postes relevant du cadre d'emplois des rédacteurs - tous grades, indices bruts 372 à 707	5 postes relevant du cadre d'emplois des rédacteurs : * 2 postes relevant du grade de rédacteur, indices bruts 372 à 597 * 3 postes relevant du grade de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe, indices bruts 389 à 638	CAP 10 février 2020	DGAS – Ressources – DRH et Finances DGAS DUCC – Communication et DAC (Centre E. Satie)
1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs - tous grades, indices bruts 372 à 707	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs - tous grades, indices bruts 348 à 548	Evolution de l'organisation CT 03 février 2020	DGAS – DUCC – DAJARE : Environnement et aménagement
2 postes relevant du cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs, tous grades, indices bruts 441 à 1027 1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs - tous grades, indices bruts 372 à 1007 1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs - tous grades, indices bruts 348 à 548	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs - grade adjoint administratif, indices bruts 348 à 407	Evolution de l'organisation CT 03 février 2020	DGAS – Ressources – DRH
1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs - tous grades, indices bruts 372 à 707	1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs - grade rédacteur, indices bruts 372 à 597	Recrutement	DGAS – DUCC Communication
9 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs - tous grades, indices bruts 348 à 548	9 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs : * 3 postes relevant du grade d'adjoint administratif, indices bruts 348 à 407 * 6 postes relevant du grade d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe, indices bruts 351 à 483	CAP 10 février 2020	DGAS – Ressources – DRH et Finances DGAS DUCC – DAJARE et Communication DGAST – DIL et Immobilier
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs - tous grades, indices bruts 348 à 548	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs - grade d'adjoint administratif, indices bruts 348 à 407	Recrutement	DGAST – DEE

Filière sportive

Création	Suppression	Nature de l'opération	DGAS/Direction/Service
	1 poste relevant du cadre d'emplois des conseillers des activités physiques et sportives – tous grades, indices bruts 441 à 985	Evolution de l'organisation CT 20 mai 2019	DGAS – Population – DSVLEJP – Sports
1 poste relevant du cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives – tous grades, indices bruts 372 à 707	1 poste relevant du cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives – grade éducateur des activités physiques et sportives indices bruts 372 à 597	CAP 10 février 2020	DGAS – Population – Sports

Filière technique

Création	Suppression	Nature de l'opération	DGAS/Direction/Service
	1 poste relevant du cadre d'emplois des ingénieurs - tous grades, indices bruts 441 à 985	Evolution de l'organisation CT 3 juin 2019	DGAST
3 postes relevant d'un cadre d'emplois des techniciens – tous grades, indices bruts 372 à 707	3 postes relevant d'un cadre d'emplois des techniciens : * 1 postes relevant du grade de technicien, indices bruts 372 à 597 * 2 postes relevant du grade de technicien principal de 2ème classe, indices bruts 389 à 638	CAP 10 février 2020	DGAST – IMMOBILIER Maintenance du patrimoine DGAS DUCC – GUSP et Equipements spectacle vivant
1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens - tous grades, indices bruts 372 à 707	1 poste relevant du cadre d'emplois des ingénieurs - tous grades, indices bruts 441 à 985	Evolution de l'organisation CT 03 février 2020	DGAST – IMMOBILIER Maintenance du patrimoine
4 postes à temps non complet, 24,5/35èmes, relevant du cadre d'emplois des Adjoints techniques – tous grades, indices bruts 348 à 548	4 postes à temps non complet, 18/35èmes, relevant du cadre d'emplois des Adjoints techniques – tous grades, indices bruts 348 à 548	Evolution de l'organisation CT 03 février 2020	DGAST – Investissement Logistique – Restauration
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques – tous grades, indices bruts 348 à 548	1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise – tous grades, indices bruts 355 à 586	Recrutement	DGAST – Investissement Logistique – Cuisine Centrale
15 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques – tous grades, indices bruts 348 à 548	15 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques : * 10 postes relevant du grade adjoint technique, indices bruts 348 à 407 * 5 postes relevant du grade adjoint technique principal de 2ème classe, indices bruts 351 à 483	CAP 10 février 2020	DGAST – Investissement Logistique – Cuisine Centrale, Agents d'entretien, Magasin Buanderie, Restauration DGAST - Espaces Extérieurs – Espaces verts DGAS Population – Petite Enfance
1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise – tous grades, indices bruts 355 à 586	1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens - tous grades, indices bruts 372 à 707	Evolution de l'organisation CT 03 février 2020	DGAS – Population – DSVLEJP – Maintenance des équipements sportifs
5 postes relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise – tous grades, indices bruts 355 à 586	5 postes relevant du cadre d'emplois ATSEM - tous grades, indices bruts 351 à 548	Evolution de l'organisation CT 03 février 2020	DGAS – Population – Education Enfance – secteur enseignement
1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise – tous grades, indices bruts 355 à 586		Evolution de l'organisation CT 30 septembre 2019	DGAST – DEE – Entretien urbain
13 postes relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise – tous grades, indices bruts 355 à 586	13 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques – tous grades, indices bruts 348 à 548	Evolution de l'organisation CT 03 février 2020	DGAST DEE – Espaces verts, voirie Immobilier – Maintenance du patrimoine Investissement et Logistique : transport, parc auto DOSI - Informatique DGAS – Population – Maintenance des équipements sportifs DGAS DUCC – DAJARE – Démarches citoyennes
9 postes relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise – tous grades, indices bruts 355 à 586	4 postes relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise – grade agent de maîtrise, indices bruts 355 à 549 5 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints technique – grades adjoint technique principal de 2ème classe ou adjoint technique principal de 1ère classe, indices bruts 351 à 548	CAP 10 février 2020	DGAST - Investissement et Logistique : Agents d'entretien, restauration. DGAS Population – Maintenance des équipements Sportifs DGAS DUCC – E. Satie

Filière médico-sociale

Création	Suppression	Nature de l'opération	DGAS/Direction/Service
1 poste à temps non complet 7,45/35èmes relevant du cadre d'emplois des médecins territoriaux - tous grades, indices bruts 542 à 1027	1 poste à temps non complet 7,45/35èmes relevant du cadre d'emplois des médecins territoriaux - grade médecin de 1ère classe, indices bruts 542 à 813 à 1027	Recrutement	Direction Hygiène Santé
4 postes relevant du cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants - tous grades, indices bruts 404 à 736	4 postes relevant du cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants - grade d'éducateur de jeunes enfants de première classe, indices bruts 404 à 642	CAP 10 février 2020	DGAS – Population – DEE – Petite Enfance
1 poste relevant du cadre d'emplois des assistants socio éducatifs - tous grades, indices bruts 404 à 736	1 poste relevant du cadre d'emplois des assistants socio éducatifs - grade assistant socio éducatif de 2ème classe, indices bruts 404 à 642	CAP 10 février 2020	DGAS – Hygiène Santé
4 postes relevant du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture - tous grades, indices bruts 351 à 548	4 postes relevant du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture : grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe - indices bruts 351 à 483	CAP 10 février 2020	DGAS – Population – Petite Enfance
5 postes relevant du cadre d'emplois des ATSEM - tous grades, indices bruts 351 à 548	5 postes relevant du cadre d'emplois des ATSEM - grade ATSEM principal de 2ème classe - indices bruts 351 à 483	CAP 10 février 2020	DGAS – Population – Accueil et vie scolaire

Filière animation

Création	Suppression	Nature de l'opération	DGAS/Direction/Service
2 postes relevant du cadre d'emplois des Adjoints d'animation - tous grades, indices bruts 348 à 548	2 postes relevant du cadre d'emplois des Adjoints d'animation - grade adjoint d'animation, indices 348 à 407	CAP 10 février 2020	DGAS – Population – Prévention et Animation
2 postes relevant du cadre d'emplois des Adjoints d'animation - tous grades, indices bruts 348 à 548		Evolution de l'organisation CT 03 février 2020	DGAS – Population – Animation Enfance
1 poste relevant du cadre d'emplois des animateurs, indices bruts 372 à 707 Ou des moniteurs-éducateurs - tous grades, indices bruts 372 à 638		Evolution de l'organisation CT 03 février 2020	DGAS – Population – Animation Enfance

Filière culturelle

Création	Suppression	Nature de l'opération	DGAS/Direction/Service
3 postes relevant du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique – tous grades, indices bruts 372 à 707	3 postes à temps non complet relevant du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique – tous grades, indices bruts 372 à 707 * 1 poste à 6/20èmes * 2 postes à 10/20èmes	Evolution de l'organisation CT 03 février 2020	DGAS – Développement Urbain Culture Communication – DAC – Centre E. Satie
1 poste à temps non complet, 11/20èmes, relevant du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique – tous grades, indices bruts 372 à 707	1 poste à temps non complet 10/20èmes, relevant du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique – tous grades, indices bruts 372 à 707	Evolution de l'organisation CT 03 février 2020	DGAS – Développement Urbain Culture Communication – DAC – Centre E. Satie
1 poste à temps non complet, 13,5/20èmes, relevant du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique – tous grades, indices bruts 372 à 707	1 poste à temps non complet, 10,5/20èmes, relevant du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique – tous grades, indices bruts 372 à 707	Evolution de l'organisation CT 03 février 2020	DGAS – Développement Urbain Culture Communication – DAC – Centre E. Satie
3 postes à temps non complet, 10/20èmes, relevant du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique – tous grades, indices bruts 372 à 707	3 postes relevant du cadre d'emplois des Attachés - tous grades, indices bruts 441 à 1027	Evolution de l'organisation CT 03 février 2020	DGAS – Développement Urbain Culture Communication – DAC – Centre E. Satie
2 postes à temps non complet, 5/20èmes, relevant du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique – tous grades, indices bruts 372 à 707	1 poste, relevant du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique – tous grades, indices bruts 372 à 707	Evolution de l'organisation CT 03 février 2020	DGAS – Développement Urbain Culture Communication – DAC – Centre E. Satie
1 poste à temps non complet, 4/20èmes, relevant du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique – tous grades, indices bruts 372 à 707		Evolution de l'organisation CT 03 février 2020	DGAS – Développement Urbain Culture Communication – DAC – Centre E. Satie
1 poste relevant du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques – tous grades, indices bruts 372 à 707	1 poste relevant du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques – grade assistant de conservation de patrimoine et des bibliothèques, indices bruts 372 à 597	CAP 10 février 2020	DGAS – Développement Urbain Culture Communication – DAC – Médiathèque
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine - tous grades, indices bruts 348 à 548	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine – grade adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, indices bruts 351 à 483	CAP 10 février 2020	DGAS – Développement Urbain Culture Communication – DAC – Médiathèque

*Adoptée à la majorité : 35 voix pour
2 abstention(s)*

33. Attribution de la subvention à l'association Comité des Œuvres Sociales de la ville de Saint-Martin-d'Hères, au titre de l'année 2020.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

APPROUVE

L'attribution de la subvention « Comité social » année 2020 à l'association Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Saint-Martin-d'Hères pour un montant déterminé selon un taux, fixé à ce jour, à 1,60% de la masse salariale (traitement indiciaire + NBI pour les agents du régime spécial et traitement brut pour les agents du régime général) soit, à titre d'information pour l'exercice 2020, un montant budgété estimé de 320.000 €. La collectivité étudiera chaque année la possibilité de réviser ce taux.

DECIDE

Que les 4 versements de la subvention « Comité social » à l'association Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Saint-Martin-d'Hères pour un montant estimé de 320.000 € s'effectueront :

- en janvier 2020 (régularisation du 4ème trimestre de l'année N-1 + estimé du 1er trimestre de l'année N),
- en fin février 2020 (estimé du 2ème trimestre de l'année N),
- en mi juillet 2020 (régularisation du 1er et 2ème trimestre de l'année N + estimation du 3ème trimestre de l'année N),
- en mi octobre 2020 (régularisation du 3ème trimestre de l'année N + estimation du 4ème trimestre de l'année N).

DIT

Que la dépense correspondante est imputée au budget 2020 (6574/020/DIRH/DRH).

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

Signature de SECHER Agnès secrétaire de la séance du
Conseil Municipal du 18 février 2020 :

